cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_073-DE

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-04-073

VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ / CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) / AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 24

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires
Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Martine BOUTET

Messieurs Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ
Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD
Patrick BOUSSATON – Philippe NEAU – Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU

1 pouvoir de Monsieur Philippe PELLETIER à Monsieur Jean GORIOUX

Présents / Membres suppléants

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires
Mesdames Éliane TRAIN *(excusée)* – Isabelle COSSON

Messieurs Hubert COUPEZ – Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN *(excusé)* – Éric GUINOISEAU
Philippe PELLETIER – Alain FONTANAUD – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
06 décembre 2024

Affichage de la convocation le : *(Art. L2121-10 du CGCT)*
06 décembre 2024
Publication (affichage) ou notification du :
17 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_073-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 24 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

Vu la circulaire n°6420/SG du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique,

Vu la délibération n° CC2021_083 du conseil communautaire de Vals de Saintonge du 14 juin 2021 approuvant le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour la période 2021/2026,

Vu la délibération n° CC2022_093 du conseil communautaire en date du 13 juin 2022 approuvant la signature de l'avenant n°1 engageant le département de la Charente-Maritime dans le CRTE des Vals de Saintonge,

Considérant que le CRTE est un contrat qui vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires,

Considérant que le contrat de relance et de transition écologique est devenu en 2023 le contrat pour la réussite de la transition écologique, dans le contexte de la territorialisation de la planification écologique. Ils sont désormais le cadre de travail de droit commun entre l'État et les collectivités pour la mise en œuvre, à l'échelle des bassins de vie, du projet de territoire en cohérence avec la stratégie retenue au niveau régional dans le cadre des « conférences des parties » (COP). Les CRTE ont trois fonctions principales :

- Organiser l'action publique locale autour d'un projet de territoire : les CRTE constituent le cadre dans lequel l'État et les collectivités définissent conjointement les priorités de l'action publique à l'échelle du territoire, avec l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants…). Les territoires porteurs de CRTE bénéficient d'un accompagnement pluriannuel de l'État dans la réalisation de leurs projets.
- Accélérer la transition écologique : les CRTE sont le cadre de mise en œuvre à l'échelle des bassins de vie des ambitions fixées dans les COP régionales. Ils contractualisent les trajectoires locales et les traduisent en projets concrets. Les projets identifiés par les CRTE permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs de la transition écologique.
- Accompagner des projets locaux : les CRTE permettent d'identifier les projets locaux nécessitant un accompagnement financier et en ingénierie. Ils sont aussi le moyen de s'assurer que ces projets sont cohérents avec les objectifs du territoire et de la planification écologique.

Considérant que lors des comités de pilotage du CRTE des 30 mars 2023 et 26 juin 2024, il a été proposé que le syndicat mixte Cyclad soit également signataire du CRTE au regard de son action dans le champ de l'économie circulaire sur le territoire des Vals de Saintonge,

Considérant que Cyclad porte notamment 3 projets à enjeux écologiques cohérents avec les CRTE : la valorisation de l'énergie sur le site de Paillé, la modernisation des déchetteries pour favoriser la réduction des déchets ainsi que l'économie circulaire et le tri des biodéchets ; le syndicat peut ainsi intégrer les instances de pilotage du CRTE,

Considérant le projet d'avenant ci-après et préalablement envoyé aux membres du comité syndical,

Il est proposé au Comité syndical :

- De signer l'avenant n° 2 afin d'intégrer le CRTE de Vals de Saintonge Communauté,

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_073-DE

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
23 membres présents, 24 membres votants, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 afin d'intégrer le CRTE de Vals de Saintonge Communauté,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 décembre 2024
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_073-DE

CONTRAT TERRITORIAL POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AVENANT n°2

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) des Vals de Saintonge, renommé Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique, a été signé le 29 juin 2021 par le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de Vals de Saintonge Communauté et le Préfet de Charente-Maritime.

Puis par avenant n°1 au CRTE, la Présidente du Département de Charente-Maritime a signé le 29 juin 2022 le CRTE.

Suite aux Comités de pilotage du CRTE du 30 mars 2023 et du 26 juin 2024, il a été proposé que le Syndicat mixte CYCLAD soit également signataire du CRTE au regard de son action dans le champ de l'économie circulaire sur le territoire des Vals de Saintonge. CYCLAD porte notamment 3 projets à enjeux écologiques cohérents avec les CRTE : la valorisation de l'énergie sur le site d'incinération à Paillé, la modernisation des déchetteries pour favoriser la réduction des déchets ainsi que l'économie circulaire et le tri des biodéchets. Il pourra ainsi intégrer les instances de pilotage du CRTE.

Vu la délibération du Conseil communautaire de Vals de Saintonge Communauté en date du 16 décembre 2024 approuvant la signature de l'avenant n°2 du CRTE,

Vu la délibération de la Commission permanente du Département de Charente-Maritime en date du 20 décembre 2020 approuvant la signature de l'avenant n°2 du CRTE,

Vu la délibération du Comité syndical de CYCLAD en date du 16 décembre 2024 approuvant la signature du CRTE,

Le CRTE des Vals de Saintonge est ainsi conclu :

ENTRE

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de Vals de Saintonge Communauté, représenté par son Président Monsieur Jean-Claude GODINEAU,

D'une part,

ET

L'État, représenté par Monsieur Brice BLONDEL, Préfet de Charente-Maritime,

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 017-251701900-20241216-CS2024_04_073-DE

ET

Le Département de Charente-Maritime, représenté par sa Présidente Madame Sylvie MARCILLY,

AINSI QUE

Le Syndicat Mixte CYCLAD, représenté par son Président Monsieur Jean GORIOUX.
Le CRTE est actualisé

Signatures

A Saint-Jean-d'Angély, le

Monsieur Brice BLONDEL Préfet de Charente-Maritime	Monsieur Jean-Claude GODINEAU Président de Vals de Saintonge Communauté	Madame Sylvie MARCILLY Présidente du Département de Charente-Maritime	Monsieur Jean GORIOUX Président de CYCLAD